

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28110**

Intitulé

Musicien des musiques actuelles

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association trempolino	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

133 Musique, arts du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le musicien instrumentiste/chanteur écrit et/ou compose et/ou interprète vocalement et/ou instrumentalement des oeuvres musicales lors de représentations publics et d'enregistrements dans une ou plusieurs esthétiques musicales liées au champ des musiques actuelles. Ces compétences s'acquièrent dans différents environnements de travail comme le studio de répétition, le studio d'enregistrement ou encore la scène.

Il peut également exercer une activité professionnelle complémentaire à son activité principale de musicien en lien avec le secteur des musiques actuelles et dans le respect des règles de cumul d'emploi en vigueur.

Liste des activités visées par le titre :

- Concevoir et mettre en œuvre des projets artistiques musicaux.
- Adapter le processus de réalisation musicale à son environnement de travail (en studio de répétition, d'enregistrement et sur scène)
- Perfectionner et élargir sa technique et sa pratique instrumentale.
- Evoluer dans l'environnement professionnel, social et juridique des musiques actuelles.
- Développer des activités professionnelles complémentaires à l'activité principale de musicien (musique à l'image, musique à la scène, musique et arts plastiques et animation d'actions culturelles).

Le (la) titulaire est capable de :

- Elaborer et présenter un projet artistique musical
- Prendre en compte les caractéristiques du/des publics destinataires du projet artistique
- S'adresser aux différents partenaires institutionnels et économiques pour la mise en œuvre du projet artistique
- Utiliser les différents outils de communication print et web pour valoriser son projet artistique
- Adapter la réalisation du projet artistique à l'environnement de travail pour lequel il est destiné
- Acquérir une technicité instrumentale principale et secondaire confirmée
- S'approprier différentes esthétiques musicales
- Composer, arranger, harmoniser, improviser, écrire
- Utiliser des logiciels de MAO pour la composition et l'interprétation live
- Interpréter les différents documents et textes officiels en rapport à l'exercice de la profession de musicien
- Concevoir et réaliser une bande sonore originale adaptée à une production cinématographique, télévisuelle ou multimédia
- Travailler en équipe pluridisciplinaire
- Concevoir et mettre en œuvre des projets d'action ou de médiation culturelle en lien avec les musiques actuelles

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le musicien professionnel des musiques actuelles exerce une partie de son activité professionnelle dans le secteur du spectacle vivant subventionné ou privé. Il peut être engagé par des employeurs dits occasionnels, c'est à dire dont l'activité principale n'est pas le spectacle et qui relèvent alors du champ du GUSO (collectivités territoriales, hôtels cafés restaurants, associations...)

Dans le cadre de la nécessaire pluriactivité du musicien, celui ci sera amené à travailler pour des sociétés de production audiovisuelle, des sociétés de production de spectacle, des entreprises d'édition phonographique ou encore auprès de service d'action culturel au sein d'associations, de collectivités territoriales et de salles de spectacles.

Chanteur, batteur, guitariste, bassiste, claviériste, saxophoniste, choriste..., chargé de médiation culturel

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1202 : Musique et chant

K1204 : Médiation sociale et facilitation de la vie en société

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cinq modalités d'évaluation sont proposées:

- Un écrit professionnel présentant et analysant les missions effectuées dans le cadre d'un stage dans une structure ayant pour activité la conduite d'actions culturelles.
- Une étude de cas relative à la compréhension de l'environnement professionnel, social et juridique des musiques actuelles
- Une prestation individuelle imposée en studio permettant d'évaluer le niveau de technique instrumentale
- Une prestation scénique public collective libre présentant un travail de composition originale.
- Un oral de présentation d'un projet artistique réalisé de manière individuel ou collectif en cours de formation

- Une maquette audio et vidéo présentant un travail de composition musicale à l'image ou à la scène

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 28110 - Développer des activités professionnelles complémentaires à l'activité de musicien.	Descriptif des compétences attestées : - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'action ou de médiation culturelle en lien avec les musiques actuelles - Concevoir et réaliser une bande sonore originale adaptée à une production cinématographique, télévisuelle ou multimédia - Travailler en équipe pluridisciplinaire. Modalités d'évaluation : - Un écrit professionnel présentant et analysant les missions effectuées dans le cadre d'un stage dans une structure ayant pour activité la conduite d'actions ou de médiations culturelles. - Une maquette audio et vidéo présentant un travail de composition musicale à l'image ou à la scène
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 28110 - Perfectionner et développer sa pratique et sa technique instrumentale ou vocale.	Descriptif des compétences attestées : - Acquérir une technicité instrumentale principale et secondaire confirmée - S'approprier différentes esthétiques musicales. - Composer, arranger, harmoniser, improviser, écrire - Utiliser des logiciels de MAO pour la composition et l'interprétation live. Modalités d'évaluation : - Une prestation individuelle imposée en studio permettant d'évaluer le niveau de technique instrumentale - Une prestation scénique public collective libre présentant un travail de composition originale.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 28110 - Concevoir et développer des projets artistiques musicaux dans le secteur des musiques actuelles.	Descriptif des compétences attestées : - Elaborer et présenter un projet artistique musical. - Prendre en compte les caractéristiques du/des publics destinataires du projet artistique. - S'adresser aux différents partenaires institutionnels et économiques pour la mise en œuvre du projet artistique - Utiliser les différents outils de communication print et web pour valoriser son projet artistique - Adapter la réalisation du projet artistique à l'environnement de travail pour lequel il est destiné. - Interpréter les différents documents et textes officiels en rapport à l'exercice de la profession de musicien Modalités d'évaluation : - Un oral de présentation d'un projet artistique réalisé de manière individuel ou collective en cours de formation. - Une étude de cas relative à la compréhension de l'environnement professionnel, social et juridique des musiques actuelles.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	☐	X
En contrat d'apprentissage	☐	X

Après un parcours de formation continue	X	- Le président du jury - Le responsable du dispositif de formation - Un musicien de renommée nationale - Un programmeur de lieu de diffusion - Un formateur en pratique instrumentale
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2016	X	- Le président du jury - Le responsable du dispositif de formation - Un musicien de renommée nationale - Un programmeur de lieu de diffusion - Un formateur en pratique instrumentale

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel du 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau III, sous l'intitulé "Musicien des musiques actuelles" avec effet au 06 décembre 2013, jusqu'au 21 avril 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Courriel : info@trempe.com

[Site internet de l'autorité délivrant la certification](#)

Lieu(x) de certification :

Association trempolino : Pays de la Loire - Loire-Atlantique (44) [Nantes]

Association Trempolino

6 bd Léon Bureau

44200 NANTES

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :